

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 15 novembre 2017 de M. Vincent Subilia: «De la nécessité de sécuriser la rue de la Croix-Rouge en procédant sans délai à sa réfection».**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Un accident impliquant un scooter est intervenu le 30 octobre 2017 sur la rue de la Croix-Rouge, à la hauteur du croisement avec la rue René-Louis-Piachaud; selon l'article que la *Tribune de Genève* a réservé à celui-ci, la scootériste a été blessée.

Sans connaître les circonstances exactes dudit accident, celui-ci met à nouveau en lumière la dangerosité de ce tronçon routier, laquelle tient certes à son étroitesse et à sa sinuosité, mais également à la qualité défailante de son revêtement.

A cet égard, le Parti libéral-radical a interpellé à plusieurs reprises le magistrat Rémy Pagani, en charge des constructions et de l'aménagement, pour l'inviter à prévoir sans délai les travaux exigés, dont la logique aurait voulu qu'ils soient conduits à l'occasion des nombreuses interventions effectuées sur le trottoir aval de la rue de la Croix-Rouge. A cet effet, le Parti libéral-radical a notamment déposé une question écrite sous l'intitulé «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?» (QE-467); celle-ci soulignait la dangerosité de cette chaussée, son état de dégradation. Dans sa réponse du 30 août à celle-ci, le Conseil administratif, par la voix du maire Rémy Pagani, indiquait que la pose d'un revêtement phonoabsorbant était prévue entre avril et août 2018.

Considérant toutefois le degré d'urgence que représente la situation décrite et les risques générés pour les utilisateurs, compte tenu également des retards qui émaillent malheureusement souvent le démarrage, respectivement la clôture, de chantiers, j'invite fermement le Conseil administratif à anticiper et accélérer les travaux de réfection annoncés et, dans leur intervalle, à prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de la rue de la Croix-Rouge, en coordination avec les services cantonaux compétents.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Comme évoqué dans les précédentes réponses en lien avec l'aménagement et la sécurisation de la rue de la Croix-Rouge (questions écrites QE-459 et QE-467), la préparation des travaux engagée dès l'automne 2017 pour une réalisation entre avril et août 2018 a nécessité de multiples investigations, études détaillées et coordinations avec les différents partenaires occupant le domaine public ou entités compétentes en termes de mobilité.

Toutes ces démarches permettent au Conseil administratif de confirmer que les travaux de la rue de la Croix-Rouge, comprenant la réfection des collecteurs d'assainissement des eaux, la réfection du pont Saint-Léger et de ses équipements et enfin la reprise de tous les revêtements avec mise en œuvre d'un enrobé phono-absorbant de dernière génération de la place de Neuve jusqu'au boulevard Jacques-Dalcroze se réaliseront du 30 juin au 27 août 2018. A l'issue de cette intervention, tous les réseaux en sous-sol auront été remis à neuf, y compris ceux appartenant aux Services industriels de Genève (réseau d'eau potable) et à la Direction générale des transports (réseau de fibre optique de signalisation lumineuse).

Les différents échanges avec la Direction générale des transports, autorité cantonale compétente en matière de circulation et de stationnement, et les Transports publics genevois (TPG) ont permis à la Ville de Genève d'obtenir une intervention réduite dans le temps, avec une réalisation en route fermée. Ainsi, tous les modes de déplacements à l'exception des piétons seront déviés sur les voiries adjacentes, notamment la rue de Candolle pour ce qui concerne le passage des bus.

Les marchés d'entreprises sont en cours d'attribution et permettront prochainement, en fonction des moyens pouvant être mis en œuvre, de définir précisément l'organisation des travaux, des déviations puis de la communication indispensable à ces interventions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*